

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0221

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉALISATION DE CONDUITES MULTIPLES ET L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE DE SOUS RÉPARTITION POUR LA FIBRE BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A NOISIEL (77186) DU 01 OCTOBRE AU 03 OCTOBRE 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 20 août 2021 de la société ORANGE, sise rue Graham Bell BP 94 à NOISY LE GRAND (93162),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de réalisation de conduite multiple, d'implantation d'armoire de sous répartition Boulevard Salvador Allendé à NOISIEL (77186),

CONSIDÉRANT que la société ORANGE, sise rue Graham Bell BP94 à NOISY LE GRAND (93162), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société ORANGE, sise rue Graham Bell BP 94 à NOISY LE GRAND (93162), est autorisée à entreprendre des travaux de réalisation de conduites multiples et l'implantation d'une armoire de sous répartition pour la fibre , Boulevard Salvador Allendé à NOISIEL(77186), **du 01 Octobre au 03 octobre 2021.**

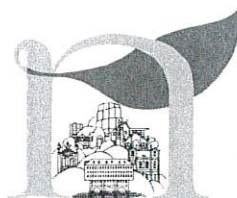
ARTICLE 2 : Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle si besoin.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit à l'avancement des travaux au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation et des clôtures adaptés.

ARTICLE 4 : La société ORANGE prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier, qui seront stockés, ne présentent aucun danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier.

Les véhicules ou engins en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_0221

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉALISATION DE CONDUITES MULTIPLES ET L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE DE SOUS RÉPARTITION POUR LA FIBRE BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A NOISIEL (77186) DU 01 OCTOBRE AU 03 OCTOBRE 2021 »(2)

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société ORANGE,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 28 AOUT 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	30 AOUT 2021
Affiché en Mairie le	30 AOUT 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	30 AOUT 2021
Notifié le	30 AOUT 2021

